

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, POME Béatrice, ROUSSEAUX Sandrine, Messieurs DETAIN Gérald, BRUN Julien, REMOND Vincent, DUPONT Didier, ROUGET Nicolas, MONVAILLIER Frédéric, MOISSENET Renaud

Absents excusés :

Secrétaire de séance : POME Béatrice

Nombre de membres en exercice : 11

Votants : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Article 1 : Aménagement cimetière avec création de 12 minis caveaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet **Aménagement cimetière avec création de 12 minis caveaux** pour un montant de *10375.80 € HT*,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *appel à projet village Côte-d'Or*
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	10375.80	50%	5187.90
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	
		10375.80	50%	5187.90
Autofinancement				

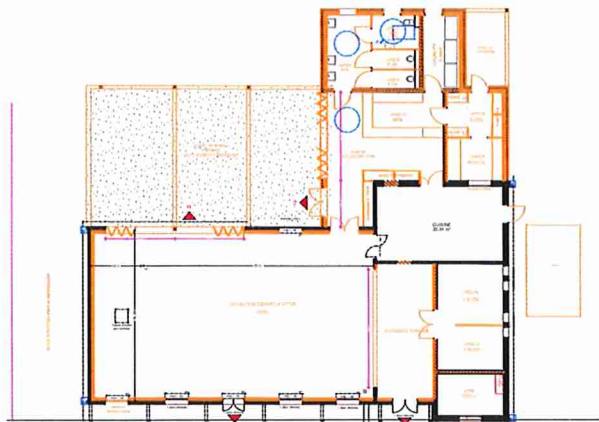
- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du cimetière de Flagey-Echézeaux

Article 2 : Esquisse définitive sur la rénovation de la salle des fêtes

Le Maire expose l'avancée du projet de rénovation de la salle des fêtes. Une réunion s'est tenue le 27/10 avec la commission travaux.

Plusieurs esquisses ont été proposées par l'architecte.

Après une concertation, toujours avec la commission travaux, la dernière esquisse proposée est la suivante :



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE l'orientation de l'esquisse N°3
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents découlant de cette décision

Article 3 : Mandatement des dépenses d'investissement 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 dans la limite de 25% des prévisions 2022 (par article)

Article 4 : décision modificative N°3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de virer les crédits suivants sur le budget 2022

FONCTIONNEMENT

- Dépenses

61521 : -1500 €

615221 : - 2000 €

615228 : -900.11 €

739211 : + 4400 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses

6811 : + 0.11 €

139158 : + 1.60 €

1641 : -1.60 €

Article 5 : questions diverses

1/ Pour le futur lotissement, des travaux de viabilisation ont été effectués : l'eau et l'assainissement. Il reste donc l'électricité et la réalisation des bateaux (voirie)

2/ Energie :

a/ Dans le but de réaliser des économies, la commune fait le choix de réduire l'intensité lumineuse à 25 %, de couper en nocturne le samedi, à Noël, le 14 juillet, au nouvel an et à Pâques, de couper également totalement en juin/ juillet/ août. Enfin, les horaires de coupure seront modifiés de 22h30 à 5h30

b/ Au niveau de la communauté de communes, un courrier du président a été envoyé à l'ensemble des communes les surcoûts liés à la crise énergétique. La prévision est très inquiétante

c/ Il n'y aura pas d'illuminations pour Noël

3/ Fêtes et cérémonies :

Le conseil fait un point sur le repas des aînés et le Noël des enfants

4/ La commission communication se réunira le 17/11